



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale
des routes Ouest**

ARRÊTÉ N° RB101

portant réglementation temporaire de la circulation sur la RN137
sur les communes de Crevin, Laillé, Orgères, Pont Péan, Noyal Chatillon Sur Seiche,
Chartres de Bretagne.

LE PRÉFET D'ILLE ET VILAINE

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

VU le décret n°2006-634 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions
interdépartementales des routes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8ème partie - signalisation
temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU l'arrêté préfectoral du 08 décembre 2025 donnant délégation de signature à Monsieur le Directeur
Interdépartemental des Routes Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine public routier
national ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2025 portant subdélégation de signature à des fonctionnaires
de la direction interdépartementale des routes Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine
public routier national ;

VU l'avis de Rennes Métropole plateforme Sud en date du

VU l'avis de l'Agence Départementale des Pays de Redon et des Vallons de Vilaine en date du

VU l'avis de la mairie de Pont Péan en date du

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation des véhicules pour permettre le bon
déroulement des travaux de renouvellement d'enrobé sur la RN137 dans le sens Rennes vers Nantes
entre le PR33+310 et le PR25+215 ;

ARRÊTE

Article 1 : Mesures de police et d'exploitation

1-1 Restrictions de circulation

- a) La RN137 dans le sens Rennes vers Nantes est fermée à la circulation du PR39 au PR26.
- b) Sur la RN137 dans le sens Rennes vers Nantes la bretelle d'entrée au PR38+450 à l'échangeur de La Conterie est fermée à la circulation.
- c) Sur la RN137 dans le sens Rennes vers Nantes la bretelle d'entrée au PR36 à l'échangeur de La Touche Eon est fermée à la circulation.
- d) Sur la RN137 dans le sens Rennes vers Nantes la bretelle d'entrée au PR33+250 à l'échangeur de Bout de Lande 2 est fermée à la circulation.
- e) Sur la RN137 dans le sens Rennes vers Nantes la bretelle d'entrée au PR31+200 à l'échangeur de Bout de Lande est fermée à la circulation.

Ces mesures s'appliquent **chaque nuit du lundi 18 mai au vendredi 12 juin 2026 de 20h30 à 04h30**, sauf les week-ends et jours fériés.

1-2 Déviations

- a) Les usagers venant de Rennes souhaitant se diriger vers Nantes suivront l'itinéraire de déviation suivant :

La sortie est obligatoire en direction de Chartres de Bretagne, continuer sur la RD34, au giratoire prendre direction Bruz, continuer sur la RD34, au giratoire prendre direction St Nazaire, continuer sur la RD34, au giratoire prendre direction St Nazaire, continuer sur la RD177, prendre la sortie en direction de Bourg des Comptes, au giratoire prendre direction Bourg des Comptes, continuer sur la RD577, au giratoire prendre direction Bourg des Comptes, continuer sur la RD38 puis la RD48, au giratoire prendre direction Nantes via la RN137.

- b) Les usagers venant de Chartres de Bretagne souhaitant se diriger vers Nantes suivront l'itinéraire de déviation suivant :

Continuer sur la RD34, faire demi-tour au giratoire, continuer sur la RD34, au giratoire prendre direction Bruz, continuer sur la RD34, au giratoire prendre direction St Nazaire, continuer sur la RD34, au giratoire prendre direction St Nazaire, continuer sur la RD177, prendre la sortie en direction de Bourg des Comptes, au giratoire prendre direction Bourg des Comptes, continuer sur la RD577, au giratoire prendre direction Bourg des Comptes, continuer sur la RD38 puis la RD48, au giratoire prendre direction Nantes via la RN137.

- c) Les usagers venant de Pont Péan (RD36) souhaitant se diriger vers Nantes suivront l'itinéraire de déviation suivant :

Continuer sur la RD36, prendre direction Rennes, continuer sur la RN137, prendre la sortie en direction de Noyal Chatillon, au giratoire prendre direction Nantes, continuer sur la RD34, au giratoire continuer sur la RD34, au giratoire prendre direction St Nazaire, continuer sur la RD34, au giratoire prendre direction St Nazaire, continuer sur la RD177, prendre la sortie en direction de Bourg des Comptes, au

giratoire prendre direction Bourg des Comptes, continuer sur la RD577, au giratoire prendre direction Bourg des Comptes, continuer sur la RD38 puis la RD48, au giratoire prendre direction Nantes via la RN137.

d) Les usagers venant de Pont Péan (route de la Petite Caliorne) souhaitant se diriger vers Nantes suivront l'itinéraire de déviation suivant :

Remonter la Route de La Petite Caliorne, au giratoire prendre la 1ère sortie, continuer sur la rue Le Pont Mahaud, prendre direction Rennes, continuer sur la RN137, prendre la sortie en direction de Noyal Chatillon, au giratoire prendre direction Nantes, continuer sur la RD34, au giratoire continuer sur la RD34, au giratoire prendre direction St Nazaire, continuer sur la RD34, au giratoire prendre direction St Nazaire, continuer sur la RD177, prendre la sortie en direction de Bourg des Comptes, au giratoire prendre direction Bourg des Comptes, continuer sur la RD577, au giratoire prendre direction Bourg des Comptes, continuer sur la RD38 puis la RD48, au giratoire prendre direction Nantes via la RN137.

e) Les usagers venant de Laillé (RD41) souhaitant se diriger vers Nantes suivront l'itinéraire de déviation suivant :

Continuer sur la RD41, prendre la bretelle en direction de Rennes, continuer sur la RN137, prendre la sortie en direction de Noyal Chatillon, au giratoire prendre direction Nantes, continuer sur la RD34, au giratoire continuer sur la RD34, au giratoire prendre direction St Nazaire, continuer sur la RD34, au giratoire prendre direction St Nazaire, continuer sur la RD177, prendre la sortie en direction de Bourg des Comptes, au giratoire prendre direction Bourg des Comptes, continuer sur la RD577, au giratoire prendre direction Bourg des Comptes, continuer sur la RD38 puis la RD48, au giratoire prendre direction Nantes via la RN137.

La mise en place et la surveillance de la signalisation sont assurées par les services de la DIR Ouest.

- Favorable
- Favorable avec prescriptions (préciser) :
- Défavorable (préciser) :

Date : 11 MAI 2026

Signature

Le Maire
Mourad ZEROUKI

